

AFFAIRE N°2 - Budget primitif des Cantines Scolaires - Exercice 1977.

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture du budget.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif des Cantines Scolaires pour l'année 1977.

Il s'élève en recettes et en dépenses à13 778 371,00 F

RECETTES :

- Vente de produits (eaux grasses).....	45 175,00
- Portions payantes.....	200 000,00
- Reversements CES et F.P.P. (Jamaïque).....	220 000,00
- Participation de la Commune.....	5 700 000,00
- Participation du FASO aux dépenses de personnel...1 050 096,00	
- Participation du FASO aux dépenses de fonctionne- ment.....	6 563 100,00

	13 778 371,00
	=====

Les DEPENSES s'élèvent à.....13 778 371,00 F

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

M. HOARAU - Les dépenses alimentaires s'élèvent à 6 757 949 F : nous servons 4 600 000 repas et il y a 200 jours ouvrables. La dépense alimentaire par repas est de l'ordre de 1 F 45. Nous servons des repas chauds tous les jours.

M. Bruno BOYER - Il y a aussi une participation du FASO.

M. HOARAU - Le FASO fournit à peu près 50%.

LE MAIRE - Je vous signale que les portions payantes concernent les enfants dont les parents sont des fonctionnaires et les enfants dont les parents ne subissent pas de prélèvement dans les allocations familiales. Nous nous sommes mis d'accord avec le Percepteur et le Trésorier-Payeur Général. Ils seront chargés du recouvrement de ces sommes.

En ce qui concerne le reversement CES et FPP, ce sont des portions payantes que nous donnons à ces élèves à certaines périodes de l'année. Par exemple, quand un CES s'ouvre et qu'il n'a pas de personnel, nous donnons un certain nombre de repas contre-remboursement, et pour le CFP, il y a une convention permanente.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE MAIRE - Avant de continuer l'ordre du jour, je voudrais adresser tous mes remerciements et toutes mes félicitations à tous ceux qui ont travaillé pour préparer ce budget, c'est-à-dire, à la Commission des Finances et à son Président, Monsieur Marcel HOARAU et également à la Comptabilité et à Madame Yvette HOARAU et au Secrétaire Général de Mairie et ainsi qu'à Madame DELCOURT et au Bureau des Cantines Scolaires.
(APPLAUDISSEMENTS).